

Le Québec réclame sa quote-part d'industries

par André BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec ne peut pas accepter que l'action du gouvernement fédéral dans le développement industriel se fasse seulement au moyen de transferts financiers. Cette stratégie est tout simplement inapte à favoriser une stimulation du secteur industriel québécois.

Ce que le Québec réclame d'Ottawa, c'est une décentralisation industrielle, une péréquation de la production et de l'emploi industriel, une péréquation industrielle régionale.

C'est ce que les ministres Rodrigue Tremblay et Bernard Landry, responsables de l'Industrie et du Commerce et ministre d'Etat au développement économique, ont fait savoir, hier, aux

représentants d'Ottawa à la conférence fédérale-provinciale sur l'économie, qui en était à sa deuxième journée.

Après la séance, hier soir, M. Tremblay ne paraissait pas du tout convaincu des bonnes intentions du fédéral dans ce domaine, surtout de la part du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, qui s'est engagé à consulter de plus en plus les provinces sur les projets de développement industriel au Canada.

"Cette préoccupation n'a jamais été prise au sérieux par Ottawa, pour la bonne raison que l'on favorise l'Ontario comme seul vrai pôle industriel, faisant du reste du Canada avant tout un pourvoyeur de matière première et un marché de consommation", a dit M. Tremblay à la table de conférence.

Le ministre a confié après la levée de la séance qu'il n'est nullement optimiste quant aux résultats concrets qui pourraient découler des discussions d'hier sur la stratégie industrielle.

"On s'est fait assez avoir dans le passé par le gouvernement central, comment voulez-vous que nous ayons confiance en lui pour répondre à nos aspirations et tenir compte de nos priorités de développement industriel?", a dit M. Tremblay qui n'a pas mâché ses mots vis-à-vis d'Ottawa.

En conférence, il a rappelé non sans amertume la subvention de \$40 millions du fédéral à la compagnie Ford pour l'inciter à construire une usine de fabrication des pièces d'automobiles dans le sud de l'Ontario.

Il a également expliqué que l'an dernier, le principal programme du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada, le programme EDP (Entreprise Development Program) distribuait 78 pour 100 des sommes à l'Ontario contre seulement 18 pour 100 pour le Québec.

M. Tremblay s'est appuyé sur le rapport de la commission Reisman sur l'industrie de l'automobile pour tenter de donner plus de poids à son argumentation en faveur d'une régionalisation de cette importante industrie génératrice de plusieurs emplois.

Cette étude reconnaît que le pacte canado-américain de l'automobile n'a

pas facilité et a probablement nui à une meilleure répartition régionale de l'industrie de l'automobile.

Entre-temps, le Québec n'a pas perdu espoir de voir General Motors construire une usine au Québec et, là-dessus, M. Landry a dit aux journalistes qu'il espère seulement "qu'Ottawa ne nous nuira pas dans les négociations".

"La question que je veux poser au gouvernement fédéral est la suivante: qu'entendez-vous faire pour rendre l'industrie de l'automobile plus équitable envers les différentes régions au Canada? Le Québec, quant à lui, possède des éléments de base aussi

importants que l'électricité, l'aluminium et la pétrochimie devant faciliter l'installation d'usines de fabrication de pièces d'automobiles", a dit M. Tremblay.

M. Landry a signifié, pour sa part, que ce n'est pas l'effet du hasard si le Québec a constamment compté le tiers des chômeurs au Canada.

Au début de la discussion sur l'expansion industrielle, le premier ministre Lévesque a dit que le fait que le Québec mette l'accent sur ses priorités de développement industriel ne vient nullement en contradiction avec l'économie industrielle du Canada à la condition de poursuivre les bons objectifs.

Pétrole: Ottawa incapable de persuader les provinces

du bureau du Soleil

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a tenté sans succès hier, de soutenir aux provinces leur accord sur une formule reportant au premier juillet, 1979, l'augmentation de \$1 le prix du baril de pétrole au Canada prévue pour le premier janvier prochain.

Le ministre québécois délégué à l'Energie, M. Guy Joron a dit, en termes à peine voilés, que la proposition fédérale était avant tout attribuable à des échéances électorales devant lesquelles le gouvernement d'Ottawa est pris.

En vertu de la formule que les autorités fédérales se sont évertuées à vendre hier aux provinces consommatrices à l'occasion de multiples rencontres à huis clos, l'Alberta consentirait à retarder l'entrée en vigueur de l'augmentation prévue le premier janvier jusqu'au premier juillet 1979 en contrepartie de quoi une nouvelle augmentation de \$1 le baril de pétrole lui serait automatiquement accordée le premier janvier 1980.

En vertu de l'entente actuellement en vigueur entre l'Alberta et le gouvernement fédéral, entente qui est intervenue au début de 1977 et à laquelle toutes les provinces avaient donné leur accord, l'augmentation du premier janvier 1979 devait être la dernière jusqu'à ce qu'une nouvelle entente ait été négociée.

L'argument soutenu par le fédéral pour justifier le report de l'augmentation du premier janvier au premier juillet est à l'effet qu'une telle décision aurait des incidences très importantes dans la lutte contre l'inflation. Selon Ottawa, une telle décision permettrait d'éviter une hausse de 0,7 pour 100 de l'indice des prix à la consommation, soit un taux comparable à l'effet de la réduction de la taxe de vente fédérale annoncée dans le dernier budget fédéral.

Même si elles sont d'accord en principe avec cet argument du fédéral, les provinces consommatrices ont cependant soulevé plusieurs objections qui ont empêché hier qu'on en arrive à un consensus.

D'abord, la décision de reporter l'augmentation du prix du pétrole au Canada aura des effets directs sur la trésorerie de plusieurs provinces puisqu'elle se traduira notamment par des réductions, variables d'une province à l'autre, des paiements anticipés au chapitre de la péréquation.

Les provinces refusent par ailleurs de voir le fédéral procéder unilatéralement à une modification de l'entente intervenue au début de 1977, soit en prolongeant cette entente d'un an.

Le ministre québécois délégué à l'Energie, M. Guy Joron, a exprimé le sentiment général en déclarant que même si les hausses de prix sont inévitables, il est important que les ententes soient respectées et qu'on ne profite pas d'un imbroglio pour forcer l'acceptation d'un nouvel accord.

Relevant l'argument fédéral à l'effet que le report de l'augmentation était dans l'intérêt national, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'est demandé si l'on ne tendait pas à confondre l'intérêt national et l'intérêt libéral.



Le ministre québécois de l'Agriculture, Jean Garon, à gauche, a provoqué un accrochage important avec le gouvernement fédéral en critiquant vertement sa politique agricole.

Garon fait le procès de la politique agricole fédérale

par Donald CHARETTE

OTTAWA (PC) — C'est sur le thème de l'agriculture que s'est produit hier un accrochage important entre le Québec et le gouvernement canadien au cours de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui traite des problèmes économiques.

Les premiers ministres Trudeau et Lévesque, ainsi que leurs ministres Eugene Whelan et Jean Garon, ont croisé le fer en effet sur les restrictions budgétaires, la stabilisation des prix agricoles, le prix de soutien pour le lait de transformation et... la mise en marché du poulet à griller.

Le sujet de l'agriculture figurait à l'ordre du jour le matin et le Québec a profité de l'occasion pour faire le procès de la politique agricole du gouvernement fédéral.

M. Garon a dénoncé en effet "les hésitations et l'indécision" d'Ottawa qui ont, selon lui, nui à l'agriculture québécoise et démobilisé les jeunes agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture a identifié les différents points chauds qui existent entre les deux gouvernements tant et si bien que le président de la conférence, le premier ministre Trudeau, a senti le besoin d'intervenir dans la discussion.

Après une brève introduction de M. René Lévesque, M. Garon a rappelé que le fédéral s'est refusé récemment à indexer de 4 pour 100 le prix de soutien au lait industriel, qu'il a coupé les fonds de Canfam au cours de ses restrictions budgétaires, qu'il se refuse à créer un office de commercialisation du poulet à griller et, qu'enfin, il a demandé aux provinces de se retirer du champ de la stabilisation des produits agricoles.

Le ministre québécois en a conclu "qu'on pouvait douter de la permanence et de la stabilité des programmes fédéraux".

M. Garon a suggéré par ailleurs au ministre de l'Agriculture du Canada d'accorder un subside sur le lait en poudre aux producteurs de veau. "Si on vend notre poudre de lait aux Japonais au prix international, soit 15 cents la livre, il n'y a pas de raison pour que nos producteurs ne bénéficient pas du même prix", a-t-il indiqué.

Trudeau et la guerre des prix

Au cours d'une rencontre tenue la semaine dernière à Ottawa, le Québec et la Colombie-Britannique ont rejeté le

programme de stabilisation des prix agricoles qui était mis de l'avant par M. Whelan. M. Garon a répété hier les arguments du Québec à ce chapitre, c'est-à-dire qu'il est d'accord sur le principe, mais qu'il ne peut souscrire à la condition posée par le fédéral, soit que les provinces se retirent de ce champ d'intervention et abolissent leurs propres programmes.

C'est au cours de cet échange entre M. Whelan et M. Garon, que le premier ministre Trudeau est entré en scène. "Il y a une difficulté qui vous échappe", a-t-il fait valoir, "il est essentiel d'avoir

une politique intégrée afin d'éviter que les provinces ne se livrent à une guerre des prix comme cela s'est produit il y a quelques années dans le domaine des oeufs".

Selon le raisonnement de M.

Trudeau, les producteurs agricoles de provinces où le prix de soutien serait plus élevé pourraient offrir leurs denrées à un prix inférieur, ce qui débalancerait le commerce canadien.

ESPACES A BUREAU A LOUER
Superficie: 8,300 pi. ca. net (en tout ou en partie), air climatisé, stationnements et tous les autres services inclus. Proximité des voies d'accès et de centre d'achat. Prix: \$10 pi. ca. plus clauses escalatoires. Libre: 15 mai 1979. Téléphone: 658-7171

"POUR HOMMES": GRAND CHOIX!

CHALEUR ET QUALITE...

A. \$49.99 (cuir brun)

B. \$34.99 (Nylon bleu ou beige)

C. \$49.99 (cuir noir)

DOUBLURE:
A: Insulaire
B: Foam et nylon
C: Peluche tissée

FAITS POUR DES QUÉBÉCOIS

CHAUSSURES Gagnon
LA FERRE INC.
les plus grands détaillants de chaussures à Québec.
Ste-Foy XXXX Place Des 4 Bourgeois
Centre-Ville est: 260 Saint-Joseph
Centre-Ville ouest: 180 Saint-Vallier
Limoulay: 519, 3e Avenue

A VOS 4 G.H. ECHÈNE & FILS INC

ÇA, C'EST VOUS OFFRIR UN PEU PLUS!

PALETOT D'HIVER

d'un manufacturier canadien renommé

Prix sugg. \$110

\$59.95

Choix de modèles. Molleton - Laine - Tweed - Velours côtelé. Grandeurs: 34 à 46.

BILLETTS DES NORDIQUES EN VENTE AUX 4 MAGASINS.

C'EST UN PEU + PLUS

CHARGEX
VISA
master charge
Mise de côté

- 4080, BOUL. STE-ANNE, MONTMORENCY
- 100, PLACE KENNEDY, LEVIS
- PLACE DES 4-BOURGEOIS, STE-FOY
- GALERIES CANADIENNE, QUEBEC

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

dans nos régions

Radio communautaire

RIMOUSKI — La Radio communautaire du Bas-Saint-Laurent, l'Étoile filante, a franchi une étape importante de sa campagne de financement, ayant maintenant recueilli plus de \$10.000. On sait que l'objectif de cette campagne est de \$50.000. Le président de l'organisme, M. Vic Talbot, a précisé que certains organismes comme les caisses populaires et les marchands de la région seront également sollicités à compter de décembre et que d'autres localités à l'est de Rimouski seront visitées dans le courant de janvier. Certaines questions qui restent encore à préciser pourraient retarder à mars ou avril la demande de permis au CRTC, ce qui ne devrait cependant pas causer de retard quant à la mise en ondes, qui est toujours prévue pour la fin de 1979.

Lettres patentes annulées

SEPT-ÎLES — L'également, les Jeunes Chambres de Sept-Îles et de Port-Cartier n'existent plus depuis le 16 septembre dernier, soit depuis la publication d'un deuxième avis dans la Gazette officielle à l'effet que les lettres patentes de ces deux organismes étaient annulées. Ces deux Chambres se trouvent parmi des milliers d'autres mouvements dans le même cas ne s'étant pas conformés dans les délais prescrits à la loi des renseignements sur les compagnies. Il existe un mécanisme facilitant la réanimation de charte, toutefois hier ces deux

Jeunes Chambres n'avaient toujours pas complété ces formalités.

Jeux d'hiver 1980

THETFORD MINES — C'est en visant à l'autofinancement et en espérant recruter entre 2.000 et 2.500 travailleurs bénévoles, que la ville minière de Thetford Mines déposera officiellement, demain, sa candidature comme hôtesse des Jeux d'hiver du Québec en 1980. Chicoutimi, Dolbeau, Tracy et Granby seraient aussi intéressées à obtenir ces Jeux. La Société des Jeux du Québec devrait faire connaître sa décision finale le 14 décembre.

Achat de terrains

SAINT-GEORGES — Il en a coûté un montant de \$421.620 au gouvernement fédéral pour l'achat d'une superficie d'au moins 8 millions de pieds carrés de terrains, à Ville Saint-Georges-Ouest, en vue de la construction d'un pénitencier à sécurité moyenne dans cette localité de la Beauce. Ce centre de détention dont la capacité sera d'au moins 200 prisonniers, nécessitera des investissements d'au moins \$18 millions et sera érigé à l'entrée sud de Saint-Georges-Ouest, non loin des limites du parc industriel et de la 25e rue.

Centre de formation

SAINTE-CROIX — Les fiduciaires des Fondations Joseph-Rhéaume ont l'intention de créer un centre de formation d'apprentis spécialisés dans les fermes laitières. En inaugu-

rant le pavillon Joseph-Rhéaume qu'ils ont fait construire à Sainte-Croix pour loger 24 étudiants de l'École d'agriculture, les quatre fiduciaires viennent de lever le voile sur ce nouveau projet qu'ils veulent réaliser avec la collaboration de l'École d'agriculture.

Urbanisme

LAUZON — Le conseil municipal de Lauzon investit environ \$30.000 dans la préparation de plans d'urbanisme. Ce qui inclut un montant de \$20.000 pour la fabrication d'un plan directeur concernant les terrains situés au nord et au sud de la route 132. A cela s'ajoutera un montant de \$10.000 pour la réfection du plan de zonage concernant tout le reste du territoire urbain. Le maire Jean-Marc Lessard a annoncé que ce travail vient d'être confié aux urbanistes-conseils de la firme Urbanex.

Forêt domaniale

A la suite d'une seconde tournée de consultation populaire sur l'application du prochain plan quinquennal de gestion de la forêt domaniale des Appalaches, les commissaires du CRD de Québec n'ont pas apporté de changements majeurs aux suggestions dominantes de leur rapport préliminaire de septembre dernier. Celui-ci préconisait la fin de l'exclusivité de Rexford, le partage avec les chantiers coopératifs et l'augmentation de la production de 60.000 à 85.000 cunits.



L'église Notre-Dame-de-Foy, après l'incendie du 12 juin 1977.

Le Soleil, Roland Marcoux

Les vestiges de l'église de Sainte-Foy, site historique

Les vestiges de l'église Notre-Dame-de-Foy, au 2825 chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy, ont été classés site historique, annonce le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois, dans un communiqué remis à la presse, hier.

Le site classé comprend les vestiges de l'église et de la sacristie incendiées le 12 juin 1977, le presbytère, un garage ainsi qu'un charnier en pierre situés à l'entrée du cimetière.

Le site classé comprend les vestiges de l'église et de la sacristie incendiées le 12 juin 1977, le presbytère, un garage ainsi qu'un charnier en pierre situés à l'entrée du cimetière.

En 1689, une statue de la Vierge, qui était la réplique de celle de Foy, près de

Dinant, fut envoyée au père Chaumont, responsable de la mission de la "Coste Saint-Michel", l'actuel chemin Sainte-Foy. Ce Jésuite édifia donc la même année une chapelle-desserte qu'il dédia à Notre-Dame-de-Foy et qui fut incendiée en 1698.

Relocalisée un peu plus à l'ouest, la première église de Notre-Dame-de-Foy fut reconstruite en pierre. Elle mesurait 80 pieds de longueur et 30 de largeur.

On décida de l'agrandir en 1876. Oeuvre de l'architecte Peachy, la nouvelle église s'étendait sur 131 pieds de longueur par 61 pieds de largeur. La sacristie se trouvait toujours dans le prolongement arrière du temple alors que le chevet s'inspirait de celui de 1698.

Double importance

L'église Notre-Dame-de-Foy a une double importance historique puisqu'elle fut le lieu des épisodes de la bataille de Sainte-Foy, en avril 1760 et la première paroisse d'une ville importante de la région de Québec.

Elle est également un des premiers exemples de construction religieuse qui a connu une transformation du plan jésuite au plan récollet, avec ou sans chapelle, dans l'histoire de l'architecture religieuse québécoise.

Grâce à la décision gouvernementale, les archéologues du ministère procéderont à des sondages afin de déterminer le potentiel de mise en valeur et d'interprétation du site. Il est probable que la première campagne de fouilles mettra au jour, entre autres, les murs de l'église de 1698; le chevet de celle de 1876 et des traces des activités militaires à Sainte-Foy.

Consultation reportée, à Charlesbourg

par Denis ANGERS

Initialement prévue pour le mois de novembre 1978, la consultation populaire sur le futur plan d'urbanisme du Grand Charlesbourg sera reportée au début de l'année prochaine.

C'est ce qu'a annoncé hier le président du comité consultatif sur le plan d'urbanisme, M. Jacques Roy. Selon M. Roy, "la somme considérable de travail nécessaire par la préparation des grandes orientations qui contiendra ce plan de développement" explique ce retard d'environ trois mois. "Jusqu'à la fin de janvier ou

au début de février, espérons-le".

"Nous, du comité consultatif, préférons présenter aux citoyens de Charlesbourg un projet intégré et cohérent plutôt que d'étudier des concepts "à la vapeur" et de nous retrouver sans réponse devant les questions des contribuables", a souligné le président Roy.

Une deuxième étape

Cette étape de consultation correspond par ailleurs à la phase deux, dans le programme d'approbation d'un plan directeur d'urbanisme pour le Grand Charlesbourg. Elle

fait suite au dépôt, en juin dernier, d'un inventaire complet des ressources démographiques, socio-économiques et physiques de Charlesbourg, inventaire préparé par la firme Gaston St-Pierre et associés.

A partir de cette banque de données, d'expliquer au S.O.L.E.I.L. le président Jacques Roy, nous entendons préparer une série de chacun des sept concepts d'aménagement autour desquels s'articulera le plan d'urbanisme: transport, circulation, habitation, commerce, loisirs, éducation, culte.

Ces concepts de départ seront ensuite présentés même temps que les hypothèses retenues par le comité consultatif, et discutées publiquement au cours de la période réservée à la consultation, au cours de l'hiver. De plus, ils constitueront l'armature d'un concept de développement global pour Charlesbourg, concept global qui, s'il est retenu, présidera à la croissance future de cette municipalité de 66.300 habitants.

Maison incendiée, à Québec

par Lucien LATULIPPE

Un incendie qui a nécessité deux alertes à cause, hier soir, des dommages estimés à \$25.000 dans une maison de trois étages située au 167, rue Rigaudville, à Québec. On ne mentionne aucun mort ni blessé.

Le feu a éclaté dans le tambour arrière du logement de M. M. Leclerc, au troisième étage, et une enquête a été instituée pour en connaître la cause. Il s'est propagé dans la cuisine.

Alertés vers 20h30, les pompiers ont travaillé environ une heure sous la

direction du chef de district R. Bernard. Le lieutenant A. Garneau précise que l'incendie a été limité au troisième étage et que les deux logements inférieurs avaient subi des dégâts par l'eau.

La maison loge trois familles et elle appartient à M. Roger Gagnon qui occupe le deuxième étage.

Morte asphyxiée

L'autopsie a révélé que Mme Paul-Emile Rancourt avait péri par asphyxie. Elle a été pratiquée à la morgue provinciale, hier, par le Dr Richard Authier, médecin légiste.

Agée de 65 ans, Mme Rancourt est morte dans l'incendie qui a ravagé son logement, au 650, avenue des Jésuites, à Québec, avant-hier.

Le feu a éclaté dans le boudoir vers 18h30. Mme Rancourt est sortie sur le palier de l'escalier avant, mais elle est retournée dans son logement. Elle a été trouvée sans vie dans la cuisine.

Selon l'enquête menée par le Commissariat des incendies et la police de Québec, Mme Rancourt aurait tenté d'éteindre les flammes. Une grande serviette en partie consumée a été trouvée dans l'évier de la cuisine dont un robinet était ouvert.

L'incendie qui semble d'origine accidentelle a entraîné des dommages matériels d'environ \$50.000.

Valger n'a pas encore accepté le rapport du conciliateur

Les 45 employés syndiqués de la compagnie Valger Ltée, sous le coup d'un lock-out depuis le 5 mai 1978, ne sont pas encore au bout de leurs peines, même s'ils ont accepté jeudi dernier les recommandations du conciliateur du ministère du Travail pour la conclusion d'un premier contrat collectif.

L'entreprise, concessionnaire des cafétérias et tabagies des complexes "G" et "H" sur la colline parlementaire, tente toujours d'obtenir une révision des termes du contrat qui la lie au ministère des Travaux publics. Les employés qui avaient accepté les offres patronales dans une proportion de 70 pour 100 continuaient reprendre le travail lundi, mais leur employeur, M. Ghislain Gravel, un homme d'affaires

de Québec, n'a toujours pas accepté la proposition de règlement du conciliateur. Il devait rencontrer à nouveau hier un sous-ministre des Travaux publics.

Le projet de convention collective accepté par les syndiqués, affiliés à la Fédération du commerce (CSN) prévoit des augmentations salariales horaires de \$1.50. La majorité de ces travailleurs percevaient avant le lock-out une rémunération horaire de \$3.63.

Le contrat négocié par M. Gravel avec le gouvernement du Québec est entré en vigueur le 6 juin 1977 et a une durée de trois ans. Selon les renseignements obtenus, seul le cautionnement exigé initialement a été modifié depuis.

AUX VRAIES AUBAINES

325, SOUMANDE -VILLE-VANIER

nos viandes

CUISSES DE POULET **.98** lb
Fraîches sans dos

POITRINES DE POULET **1.28** lb
Fraîches sans dos

SAUCISSE FUMÉE **.88** lb
Fraîche de Swift

nos fruits

LAITUE POMMÉE **.58**
FERME ET GROSSE, gr. 24, De Californie Canada no 1

RAISINS ROUGES EMPEREUR **.69**
De Californie Canada no 1

POMMES DE TERRE **2.99**
Du Québec Canada no 1 Sac de 50 lb

Plusieurs prix plus bas que nos concurrents

CRISTAUX D'orange "Tang" **.85**
2 pqt 6.5 oz

JUS De légumes "V-8" **.75**
Bte 48 oz

MARGARINE "Crémex" dure **.49**
Pqt 1 lb

FARINE "Provigo" prêmisée **1.19**
Sac 3.5 kg

KETCHUP "Provigo" aux tomates **.99**
Bout. 32 oz

SOUPE "Aylmer" tomates ou légumes **.20**
Bte 10 oz

SEMAINE DU 27 NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 1978

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. PAS DE VENTE AUX MARCHANDS.

ENCORE UN SPECIAL

"POUR LA FAMILLE"

5 à 10 **\$16.99**
POUR **\$11.99**
11 à 4 **\$24.99**
POUR **\$19.99**
5 à 12 **\$29.99**
POUR **\$24.99**



RABAIS

RABAIS DE \$5 QUANTITE LIMITEE



Sainte-Foy: Place des 4-Bourgeois
Centre-Ville est: 260 Saint-Joseph
Centre-Ville ouest: 180 Saint-Vallier
Limoulu: 519, 3e Avenue

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Stoneham

Des avis partagés sur l'extension du port de Québec

par Carmen LANGLOIS

Les avis sont partagés aux audiences de la Commission fédérale d'évaluation environnementale du projet d'extension du port de Québec qui ont débuté hier soir à Québec, contrairement aux représentations faites en octobre devant le ministre québécois de l'Environnement.

En effet, cinq groupements s'appliquent à mettre en valeur l'extension du port de Québec, tandis que quatre

autres tentent d'en démontrer les effets écologiques néfastes, quand ils ne remettent pas carrément en question la nécessité d'un projet d'une telle envergure.

Les organismes les plus positifs à l'égard du projet d'aménagement sont: le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, la ville de Beauport, le Groupe maritime de Québec Inc., la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et un groupe de débardeurs.

Ceux qui expriment des réserves face au projet sont: des représentants de Pêches et Environnement Canada (région de Québec), l'Association des biologistes du Québec, la Ligue des citoyens des chûtes et le Rassemblement populaire de Québec.

Les premiers parlent de "défi de prospérité" se servant à l'occasion d'arguments se référant au patrimoine, et au bien-être de l'homme, mais généralement, on met en évidence l'implantation éventuelle d'industries "pas nécessairement polluantes", et l'apport économique important de ce projet non seulement pour Québec mais toute sa région.

En face d'eux, se rangent les groupements davantage préoccupés des répercussions éventuelles de l'extension du port de Québec sur la qualité de la vie et de l'environnement. Mais ceux-ci se disent également soucieux des aspects économiques:

"Quand on insiste sur l'aspect esthétique cela ne veut pas dire que nous minimisons l'aspect économique.

Mais ces aspects esthétiques sont souvent négligés", déclare un représentant de la Ligue des citoyens de Beauport.

Cet organisme est d'avis que même l'affluence touristique sur la terrasse Dufferin serait réduite, si selon leurs propos "on saccage ce panorama unique" que forment l'ensemble fleuve Saint-Laurent, cap Diamant, battures, Laurentides, île d'Orléans, Rive-Sud et Appalaches.

Pêches et Environnement Canada pour sa part, recommande à la commission de ne pas inclure dans un même chapitre les questions de la nécessité du projet et du site.

"Pourquoi accordez-vous tant d'importance au site", a demandé un des membres de la commission. Ce à quoi M. Lamoureux, d'Environnement Canada, a répondu:

"Il y a danger si la commission recommande d'étudier qu'un seul site: si jamais la conclusion de l'étude n'est pas favorable au choix de Beauport, le promoteur qui a mis tous ses oeufs dans le même panier tombera le bec à l'eau."

Le mémoire de Pêches et Environnement Canada a été colligé par le comité régional de sélection et de coordination, et entériné par le Conseil des directeurs régionaux du ministère.

Pêches et Environnement Canada propose que la commission recommande au Conseil des ports nationaux d'expliquer et de justifier la réalisation de son projet en tenant compte de l'exploitation des installations portuaires existantes par exemple, la disponibilité de nouveaux espaces laissés vacants par le départ de CP Navigation, le réaménagement du Vieux Port de Québec, etc.

Ce même mémoire demande explication et justification du site de Beauport, en tenant compte d'une étude comparative sur la possibilité d'étudier d'autres sites.

Quant à l'Association des biologistes, elle estime qu'il faut se demander "s'il nous faut un port, avant de se demander s'il faut le faire à Beauport". Cet organisme, pour un, affirme que Lauzon, Lévis et Saint-Romuald seraient plus appropriés, si la nécessité d'un super-port est démontrée.

Quant au maire de Beauport, il considère que les études ont été assez nombreuses jusqu'à maintenant. "Nous sommes prêts à passer nos examens" a-t-il dit.

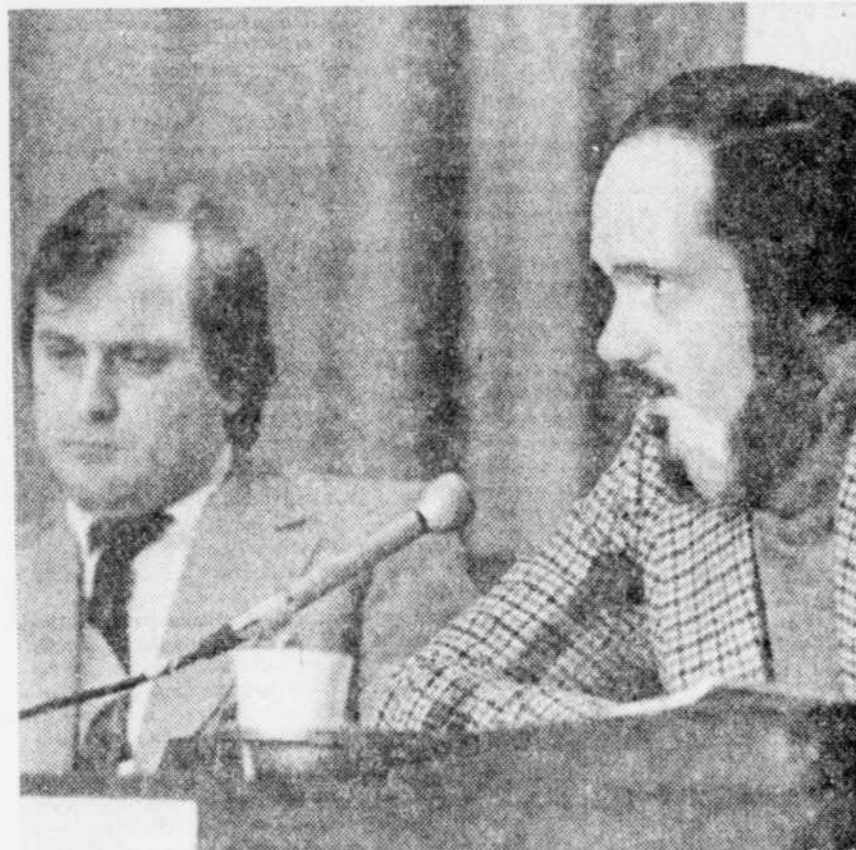
Abondant dans le même sens, le groupe de débardeurs a déposé un mémoire d'une page intitulé: "Rapport en faveur de l'extension du port de Québec sur les battures de Beauport". On y trouve une description sommaire des avantages du "port d'aujourd'hui" de même que le souhait exprimé de voir terminer l'autoroute 440. Ce groupe semble convaincu que l'extension du port créera de nombreux emplois.

Le porte-parole du groupe de débardeurs, M. Jean-Claude Morissette, a déclaré:

"Je suis débardeur au port de Québec. Mon visage est rouge parce que ces jours derniers j'ai travaillé sur les battures de Beauport. J'y ai rencontré des travailleurs, des cadres de compagnies, mais pas d'oiseaux. Messieurs les commissaires, j'espère que vous tiendrez compte des hommes et des emplois dans votre étude", a-t-il dit en terminant son exposé.



Le maire Jean Pelletier (à gauche) s'est dit solidaire du mémoire présenté par M. Marcel Pageau (à droite) au nom de la Communauté urbaine de Québec.



Le Soleil, Jacques Deschênes
MM. Jean-Claude Dubé, à gauche, et Gilles Lamoureux, de Pêches et Environnement Canada (région de Québec).

Sainte-Foy: le programme de primes à l'initiative rapporte peu de dividendes

par Denis ANGERS

Quinze mois après sa création, le programme de primes à l'initiative instauré par la ville de Sainte-Foy n'a guère rapporté de dividendes à ses quelque 700 employés municipaux. Visant originellement à "encourager la participation de tous les fonctionnaires à la bonne gestion des affaires de la municipalité", ce programme n'a en fait suscité que dix projets d'amélioration de services locaux. Une moyenne inférieure à un par mois! De ce nombre, seulement quatre ont fait l'objet d'une décision du comité de sélection municipal, méritant à leurs auteurs des primes totalisant \$1.150, à même un budget prévu de \$3.000!

Une innovation québécoise, le programme d'initiatives municipales (PIM) de Sainte-Foy avait pourtant vu le jour, en août 1977, sous des augures prometteurs. Grâce à la distribution de primes pouvant atteindre \$1.000 par suggestion retenue, le Service du personnel espérait transformer la traditionnelle boîte à suggestions en tirelire. Et permettre du coup à la ville de Sainte-Foy de faire des économies appréciables, tout en récompensant financièrement les employés à l'imagination fertile.

Quinze mois plus tard, le programme piétine et, depuis mai dernier, le comité de sélection a reçu une seule et unique suggestion nouvelle. Plus encore, aucun des six projets déposés par des employés après le mois de décembre 1977 n'a encore été classé par le comité de sélection, composé de l'échevin Charles-E. Matte, du directeur général Jacques Cloutier et de M. Pierre Chabot, du Service du personnel de Sainte-Foy.

Idee qualifiée de lumineuse, le "PIM" se serait-il perdu dans les dédales administratifs de l'hôtel de ville?

Des correctifs à apporter

"Pas du tout, affirme M. Pierre Chabot, homme à tout faire du comité de

sélection. Bien sûr, le taux de participation n'a pas rencontré nos aspirations initiales; bien sûr, le jugement des projets prend du temps, parfois trop de temps même." Pourtant, d'ajouter M. Chabot, le programme d'initiatives est maintenant rôdé et l'expérience accumulée jusqu'à maintenant permettra, espère-t-il, d'accélérer sensiblement le rythme de règlement des suggestions soumises.

Pour que le PIM atteigne son allure de croisière, il faut en assouplir les

formalités, constate par ailleurs M. Chabot. "Les formulaires à remplir en bonne et due forme ont plus qu'une fois découragé des employés qui auraient aimé participer au programme d'initiatives municipales, de dire le secrétaire du comité de sélection". C'est pourquoi, il est important que les travailleurs à l'emploi de la ville de Sainte-Foy soient informés que, dorénavant, ils pourront se contenter de faire part oralement de leurs suggestions. "Nous nous chargeons de l'aspect "paperassier" de leurs projets, de souligner M. Chabot."

Parallèlement à cette simplification de la formule de demande, la ville de Sainte-Foy entend par ailleurs lancer une campagne d'information auprès de ses employés, pour leur rappeler l'existence du programme d'initiatives municipales. Et pour leur ramener à l'esprit la possibilité qu'ils ont de se voir attribuer un beau chèque de \$200, \$250 ou \$500, accompagné d'un certificat de mérite et des félicitations officielles du conseil municipal! Et, peut-être, la drôle de satisfaction d'avoir fait économiser des milliers de dollars à leur employeur...

Assemblée publique d'information sur le budget 1979, à Sainte-Foy

par Denis ANGERS

S'inspirant de l'esprit, sinon de la lettre, de la réforme des mécanismes de décision à l'échelon municipal proposée par le ministre Guy Tardif, la ville de Sainte-Foy offrira à ses citoyens une primeur, le jeudi 7 décembre prochain.

Lors d'une assemblée publique d'information qui se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville, l'administration du maire Ben Morin dévoilera en effet les grandes lignes de son budget 1979. Pour l'occasion, tous les intéressés auront le loisir de prendre connaissance des prévisions de revenus et de dépenses pour l'année qui vient, telles qu'établies par leur municipalité.

Dans ce "discours sur l'état financier de la ville", le maire Morin sera également chargé de présenter aux contribuables présents le cheminement suivi par le conseil, dans l'élaboration de ces prévisions.

Pas d'augmentation

Pourtant, si l'on se fie aux propos de M. Morin, les citoyens ne risquent pas de subir une crise d'apoplexie en apprenant une hausse inattendue de leurs taxes! Il est d'ores et déjà établi que les comptes de taxes de Sainte-Foy demeureront stationnaires en 1979. Le maire l'a lui-même réaffirmé lors de la dernière assemblée du conseil, déclarant catégoriquement que "les citoyens paieront le même total de taxes municipales en 1979 qu'en 1978". C'est dire que, en dépit d'une croissance estimée à 10 pour 100 du coût des services municipaux, le taux de la taxe foncière et des diverses autres taxes locales demeurera stable.

L'affirmation du maire Morin n'implique toutefois pas que les contribuables de Sainte-Foy auront moins à déboursier l'an prochain. Comme elle n'exclut pas la possibilité d'une hausse sensible de la quote-part que devra verser la ville de Sainte-Foy à la Communauté urbaine de Québec!

C'est d'ailleurs à ce niveau que réside la seule grande inconnue de ces prévisions budgétaires. Si les taxes strictement locales — levées, perçues et dépensées par les édiles de Sainte-Foy — resteront les mêmes, promet M. Morin, il n'en va pas de même pour la part du contribuable moyen au financement de la CUQ. Ce financement pourrait fort bien s'accroître de quelque 42 pour 100, si l'on se fie aux propres prévisions budgétaires de l'organisme supra-municipal, prévisions qu'a citées le maire Morin.

En excluant ainsi la quote-part à la CUQ, le maire de Sainte-Foy peut donc promettre sans trop de peine que les comptes municipaux seront gelés à leur niveau de 1978 pour l'année prochaine. N'empêche que, sur ce même compte de taxes, l'augmentation prévisible de la part de la CUQ pourrait fort bien réserver de bien désagréables surprises aux contribuables de Sainte-Foy qui, déjà, méritent le triste honneur d'être les plus taxés au pays!

Nous avons tous les deux la coupe Carlain

Maintenant, nous pouvons prendre nos rendez-vous ensemble.

En effet, Carlain vient d'ouvrir, dans un décor rajeuni, un salon de haute coiffure pour hommes et ses artistes capillaires se tiennent à la fine pointe de la mode en tout ce qui a trait à la coiffure aussi bien féminine que masculine.

Avec la coupe Carlain, nous sommes fous l'un de l'autre. Et si, l'un comme l'autre, vous voulez être beaux à Noël, c'est maintenant qu'il faut réserver!

Place Laurier, 3e étage 653-4049

Barre annonce sa venue, sans parler d'Ottawa

Le premier ministre de France, M. Raymond Barre, viendra au Québec, mais plus tard qu'on ne le croyait.

En effet, il séjournera au Québec du 10 au 13 février, a annoncé hier un communiqué laconique du bureau du premier ministre québécois.

Il s'agit donc, avec trois mois de retard, de la rencontre annuelle des deux premiers ministres, prévue lors de la visite en France de M. René Lévesque, en novembre 1977.

MM. Barre et Lévesque auront à Québec plusieurs entretiens portant sur l'ensemble des relations franco-québécoises.

C'est tout ce que le communiqué dit de cette importante nouvelle.

Il ne dit même pas que M. Barre ira à Ottawa, avant ou après sa visite au Québec.

En novembre 1977, les deux premiers ministres avaient annoncé solennellement la tenue annuelle, en alternance entre les deux capitales, de "sommets franco-québécois".

M. Barre était donc censé venir au Québec au cours de l'automne qui achève. On a évoqué des problèmes de calendrier pour expliquer le retard. Mais il y avait autre chose: un troisième "larron" ou partenaire, Ottawa. Il était

impensable que M. Barre vienne au Canada sans passer par la capitale fédérale, d'autant plus que le premier ministre français y a été invité à de multiples reprises.

On a craint à un certain moment que le voyage soit ajourné indéfiniment. Il est déjà difficile d'aménager des horaires entre deux premiers ministres; c'est encore plus compliqué quand il y en a trois. Il y avait des complications supplémentaires avec les élections partielles au niveau fédéral.

Finalement, les difficultés ont été aplanies et M. Barre viendra en février.

Ce sera plus qu'une visite de politesse.

Il sera sûrement question, entre autres, du projet de sommet des pays francophones, prévu pour 1980. La France souhaite que le Québec y participe, tandis qu'Ottawa veut exercer ses prérogatives d'Etat souverain.

D'autre part, les relations restent cordiales et sereines entre la France et le Québec, mais elles n'ont plus la chaleur de naguère. Au surplus, les échanges économiques ne sont pas aussi soutenus qu'on le souhaiterait.

Ottawa n'a rien contre des relations "priviliégées" entre la France et le Québec, mais il ne tient pas du tout à ce que des rencontres au "sommet" rejettent dans l'ombre le retour à des relations "normales" entre la France et le Canada.

C'est donc un peu l'arrière-plan de cette visite attendue et repoussée à quelques reprises, visite dans laquelle Ottawa a eu son mot à dire, peut-être le plus important.

Trudeau sera à Londres et Paris, les 7 et 8 décembre

OTTAWA (d'après CP) — Le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau visitera Londres et Paris les 7 et 8 décembre, a annoncé hier un porte-parole de son bureau.

Trudeau visitera la reine à Londres et aura des entretiens avec le premier ministre James Callaghan avant de traverser la Manche pour rencontrer le président français Valéry Giscard d'Estaing.

Le premier ministre cana-

dien discutera de problèmes bilatéraux et internationaux avec les deux chefs d'Etat. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements économiques pris au sommet de Bonn en juillet dernier seront également passés en revue.

Cette visite intervient au moment où les conversations de Genève, essentielles au redressement de l'économie mondiale, atteignent un point critique.

Le PQ a testé 24 questions (Sauvé)

MONTREAL (d'après CP et UPI) — Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, a accusé hier le Parti québécois de manipuler les électeurs québécois en se servant secrètement de sondages d'opinion pour déterminer la question du référendum sur l'indépendance.

"A chaque mois, depuis qu'il est au pouvoir, le PQ a fait des sondages pour obtenir une réaction à une question hypothétique sur le référendum", a dit Mme Sauvé devant la Chambre de commerce de Montréal, hier.

Même si le discours de Mme Sauvé avait été annoncé pour dévoiler un projet d'importance dans le domaine des télécommunications, il a principalement porté sur les atta-

ques contre le Parti québécois.

A ses auditeurs qui l'ont chaudement applaudie, le ministre des Communications a déclaré qu'elle se sentait obligée de parler en ce sens à cause de ce qu'elle a appelé "la mauvaise utilisation péquiste des mots pour piéger la population du Québec".

Mme Sauvé a ajouté que René Lévesque et ses ministres "inventent des formules apaisantes" pour réduire l'impact de leurs propositions pour le référendum.

Selon le ministre fédéral des Communications, le PQ a passé à travers 24 questions ou variations sur une question, au cours de ces sondages, "pour trouver de quelle façon il pourrait gagner".

APPEL D'OFFRES

PROPRIETAIRE:
LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC
905 RUE DELORMIER
MONTREAL, QUEBEC
H2K 3V9

ARCHITECTES:
JODOIN LAMARRE PRATTE & ASSOCIES
2245, RUE SHERBROOKE EST
MONTREAL, QUEBEC
H2K 1E2

La société des Alcools du Québec demande des soumissions pour l'agrandissement du bloc B au centre de distribution de Montréal.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à compter du 28 novembre à 9:00 heures a.m., au bureau de l'architecte contre un dépôt de cent dollars (\$100) par chèque certifié fait au nom du propriétaire. Ce dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission de deux cent mille dollars (\$200,000) fait à l'ordre du propriétaire et valide pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Un engagement de la caution d'émettre, lors de la signature du contrat, ces dernières cautions, devra accompagner la soumission.

Les soumissions dûment complétées, (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées portant la mention "Dossier 1450" et adressées de la façon suivante:

Bureau du Contentieux
Société des Alcools du Québec
905, rue Delormier
Montréal, P.Q.
H2K 3V9

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure locale), le 18 décembre 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour à la même heure.

Les soumissions des sous-traitants suivants devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission valide pour 75 jours de la date d'ouverture des soumissions générales, établi au montant ci-après indiqué et d'un engagement de la caution de fournir lors de la signature de leur contrat un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun de cinquante pour cent (50%) du montant de leur contrat.

CAUTIONNEMENT DE SPECIALITES DE SOUMMISSION:

PLOMBERIE	\$ 9,000
VENTILATION/CLIMATISATION/CHAUFFAGE	\$10,000
GIGLEURS	\$10,000
ELECTRICITE	\$25,000

Les soumissions des sous-traitants suivants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-après, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 75 jours de la date d'ouverture des soumissions générales.

CHEQUE DE CAUTIONNEMENT DE SPECIALITES DE SOUMMISSION:

STRUCTURE D'ACIER	\$25,000
RETEVEMENT METALLIQUE	\$ 8,000

Les soumissions des sous-traitants de ces deux groupes devront être déposées au bureau des soumissions déposées du Québec à Montréal, 4970, Place de la Savane, suite 215, Montréal, avant 14:00 heures le 14 décembre 1978.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en Conseil #2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation, ni contester pour quelque motif que ce soit le choix du propriétaire.

Vu le succès remporté

Tapis Métropolitain

prolonge sa

VENTE DE TAPIS 3 POUR 1*

TAPIS

Vous obtenez le tapis de qualité de marque réputée



SOUS-TAPIS

Vous obtenez le sous-tapis



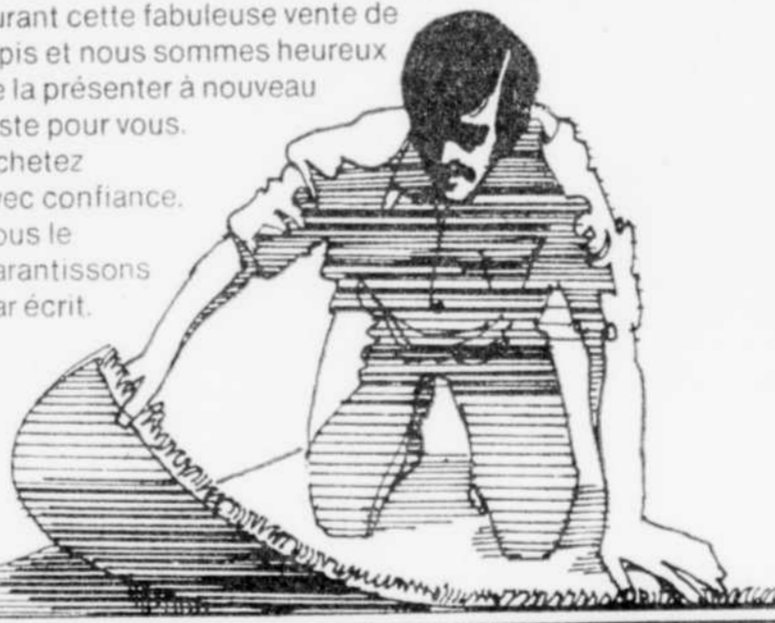
INSTALLATION

Nos poseurs professionnels installeront votre tapis pour vous.



1 2 3

Nous sommes fier de présenter à nouveau notre exclusive vente de tapis 3 pour 1: au fil des années des milliers et des milliers de Canadiens ont été enchantés des super épargnes offertes durant cette fabuleuse vente de tapis et nous sommes heureux de la présenter à nouveau juste pour vous. Achetez avec confiance, nous le garantissons par écrit.



LES 3 POUR 1 SEUL BAS PRIX

* Seulement avec un achat minimum de 15 v.c. de surface de plancher.

VOTRE CHOIX

IMPRIMÉS — 100% nylon. Traitée Scotchguard.
Tapis seulement Reg. \$8.99 v.c.
COMMERCIAL — 100% nylon, bouclé très serré.
Tapis seulement Reg. \$8.99 v.c.
EMBOSSÉ — 100% nylon, 2 tons, endos coussinés.
Tapis seulement Reg. \$7.99 v.c.

3 POUR 1
\$6.99 v.c.

BOUCLÉ/COUPÉ

100% nylon, choix de 5 teintes: rouille, brun, beige, bleu et vert. Quantité limitée.

Tapis seulement Reg. \$12.99 v.c.
3 POUR 1
\$10.99 v.c.

NOUVEAU

Tapis à niveaux multiples, 100% nylon, 7 options modernes. Offre spéciale d'introduction.

Tapis seulement Reg. \$14.99 v.c.
3 POUR 1
\$12.99 v.c.

VELOURS

Fortron — 50% nylon, 50% polyester, au fini très soyeux. 12 teintes des plus riches, qui sauront s'harmoniser avec votre décor.

Tapis seulement Reg. 26.99 v.c.
3 POUR 1
\$20.99 v.c.

SAXONY

Trevira — 100% polyester. Notre plus gros vendeur, 12 coloris à la mode, traitée Scotchguard, antitache, antistatique.

Tapis seulement Reg. 16.99 v.c.
3 POUR 1
\$14.99 v.c.

CISELÉ

Ton sur ton — 100% nylon. Endos coussinés, style discontinué devons écouter.

Tapis seulement Reg. \$10.99 v.c.
3 POUR 1
\$7.99 v.c.

SCULPTE

Achat spécial de qualité sur perçure 100% nylon sur endos coussinés de haute densité.

Tapis seulement Reg. \$12.99 v.c.
3 POUR 1
\$9.99 v.c.

PELUCHE

Trevira — 100% polyester traité TEFLON, antitache, antistatique. Offre sensationnelle. 25 couleurs en inventaire - vous trouverez sûrement celle que vous cherchez.

Tapis seulement Reg. 19.99 v.c.
3 POUR 1
\$17.99 v.c.

... ET PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX 3 POUR 1 EN MAGASIN

15 ENTREPÔTS GÉANTS AU CANADA POUR MIEUX VOUS SERVIR.

215, boul. Hamel
Ville Vanier,
Québec 681-3514
(en face de l'Hôpital Christ-Roi)



AUCUN DÉPÔT Programme de paiement différé! Premier versement à 45 jours. Service à domicile gratuit.

681-3514



Nous vendons moins cher parce que nous vendons plus de tapis

AUSSI A: Montréal, Sherbrooke, Calgary, Edmonton, Trois-Rivières, Rimouski, Kingston et Chicoutimi.

Montréal accueille son second groupe de réfugiés

MONTREAL (d'après CP) — Un second groupe de quelque 160 réfugiés vietnamiens est arrivé à Montréal hier soir.

Ces réfugiés, qui ont été emmenés par un Boeing 707 des Forces armées canadiennes, ont débarqué à l'aéroport de Dorval.

Ils font partie des 604 réfugiés vietnamiens que le Canada a consenti à recevoir après avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles vivaient quelque 2.500 personnes littéralement cordées sur un navire ancré au large des côtes de la Malaisie.

Les nouveaux arrivants, qui ont été dirigés temporairement vers les locaux de l'armée canadienne, à Longue-Pointe, ont reçu des vivres et des vêtements.

Hier, à l'Assemblée nationale, les députés et ministres ont souhaité unanimement la bienvenue aux réfugiés en sol québécois.

MM. Harry Blank, député libéral de Saint-Louis, et Jacques Couture, ministre québécois de l'Immigration et de

cois de l'Immigration et de ont souligné que le Québec avait le premier manifesté le désir d'accueillir une partie des 2.500 réfugiés.

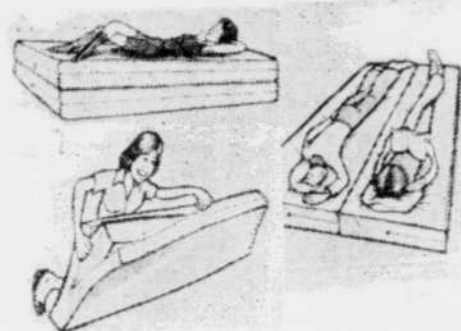
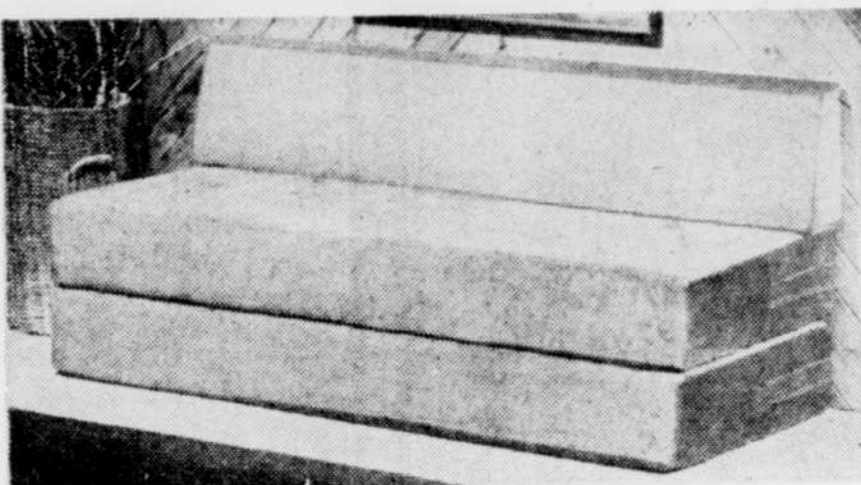
Le Québec a le droit de choisir ses immigrants

(PC) — Le projet de loi 77 qui fait suite à l'entente Couture-Cullen et qui accorde au Québec le pouvoir de sélectionner ses immigrants a été adopté hier par 57 voix contre 22.

Les députés libéraux et le député unioniste de Pointe-Claire, M. William Shaw, ont voté contre le projet de loi alors que les autres députés de l'Union nationale ainsi que le chef des démocrates, M. Camil Samson, et celui du PNP, M. Fabien Roy, ont donné leur accord au projet.

La loi a immédiatement été sanctionnée par le lieutenant-gouverneur, M. Jean-Pierre Côté.

Spécial DIVAN-LIT STUDIO



rég. 199⁹⁵
129⁹⁵



FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE



CENTRE DU REMBOURSEUR

QUEBEC
2090, BOUL. STE-ANNE
(Inmeuble Ameublement Racine)
Québec
463-2961

LEVIS
35, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

AUBAINES POUR LE FOYER AU 3e ETAGE

laliberté

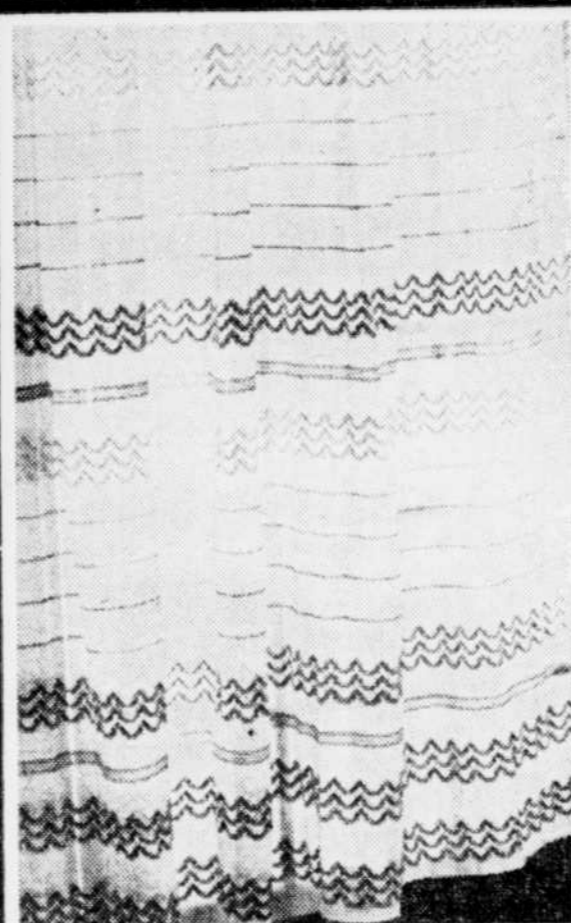
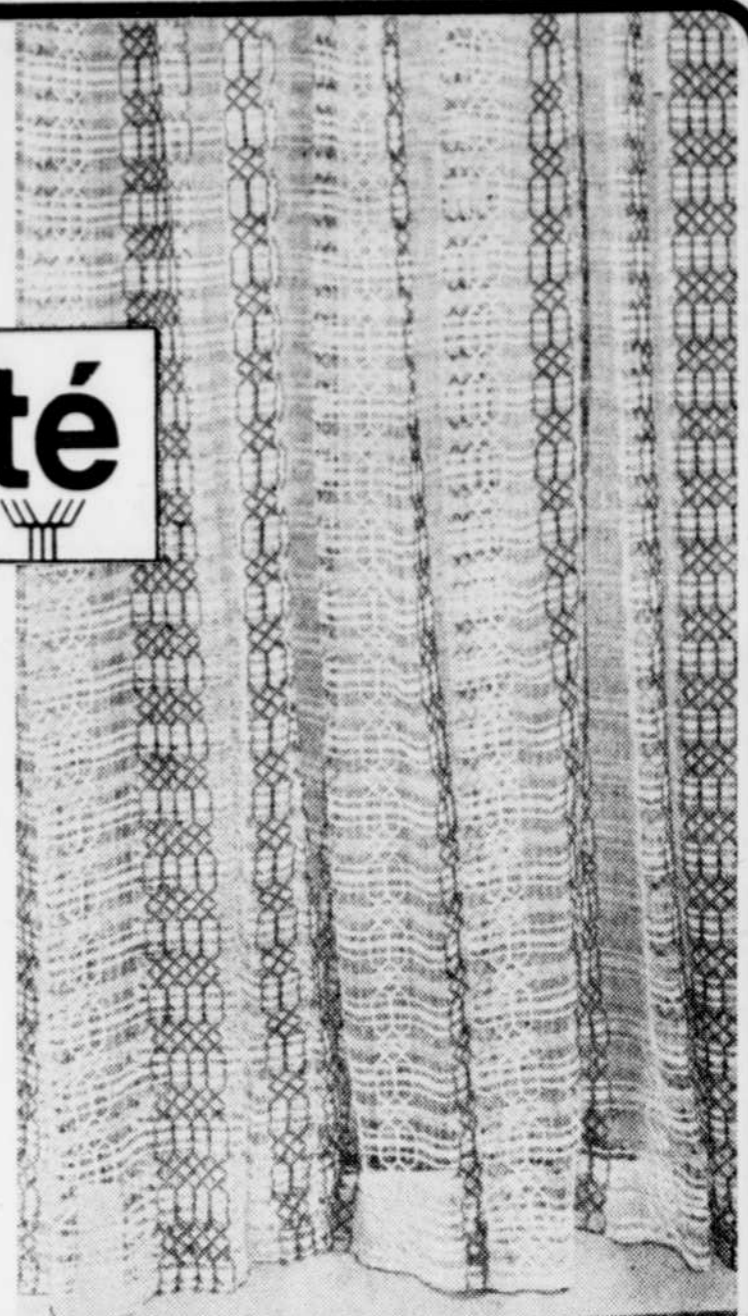
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

SUPERBES RIDEAUX-TENTURES

Redécouvrez à peu de frais les fenêtres de votre foyer avec ces rideaux-tentures confectionnés dans un beau tissu ajouré 50% acrylique, 35% polyester et 15% nylon. Attrayant motif ton sur ton, brun, naturel, or, rouille. Tête finie à plis pincés.

50 X 96 po.
Le panneau
22⁵⁰ ch.

100 X 96 po.
La paire
\$45



PANNEAUX DE RIDEAUX 105 X 95 EN SPECIAL

Tissu semi-ajouré lavable à la main et ne nécessitant que peu ou pas de repassage. Disponibles en tons dominants de brun, or, rouille sur fond naturel. Tête finie passe-tringle et ourlet dans le bas.

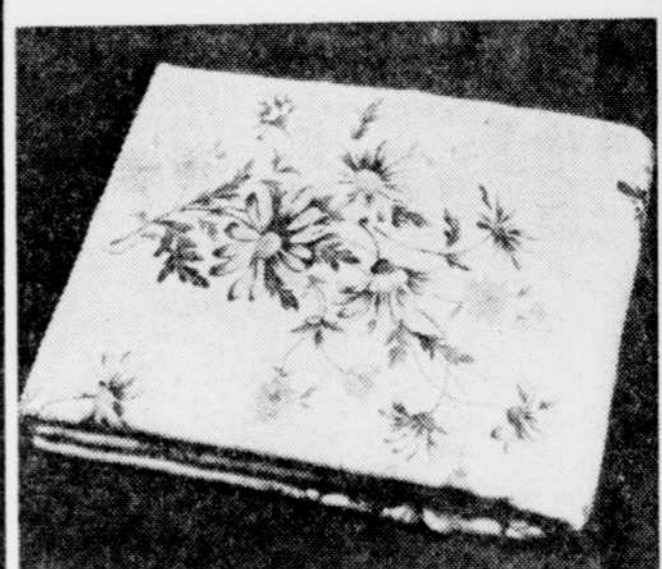
SPECIAL AU 3e ETAGE **19⁹⁹**



JOLIS RIDEAUX 120x95 en riche tissu ajouré

Confection 75% acrylique, 18% polyester et 7% lanese. Motif tel qu'illustré avec légères touches de couleurs contrastantes sur fond naturel ou brun. Tête finie passe-tringle. Ils sont lavables à la main.

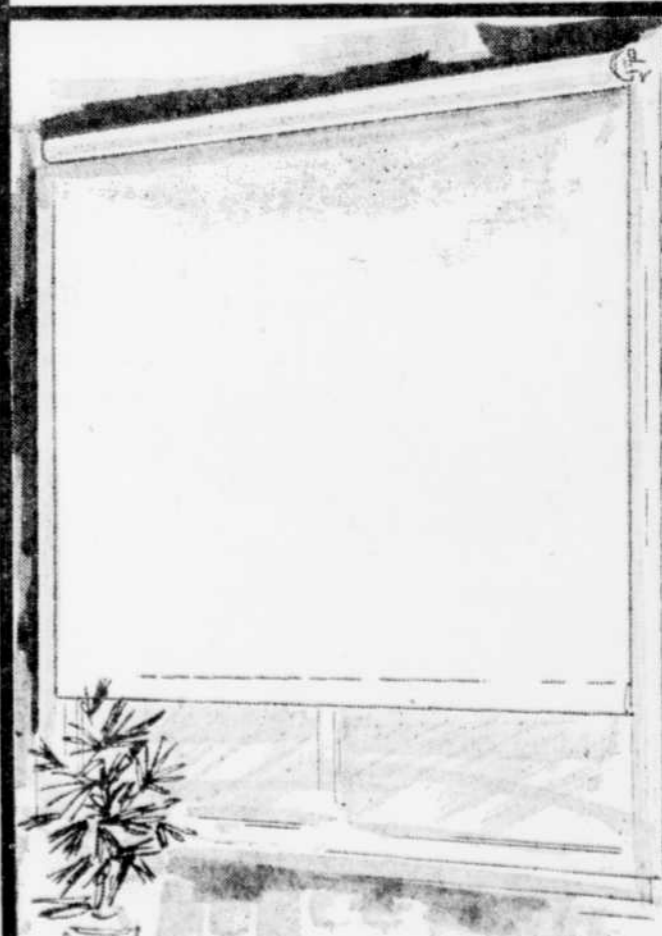
SPECIAL LE PANNEAU **49⁹⁸**



CONFORTABLES DRAPS DE FLANELLETTE IMPRIMÉE

Confection en douce flanellette 100% coton pour vous procurer chaleur et confort. Entièrement lavables. Motif floral dans des tons de brun, or, bleu sur fond blanc. Disponibles en drap contour ou droit.

Lit jumeau **8⁹⁸** Lit double **10⁹⁸**

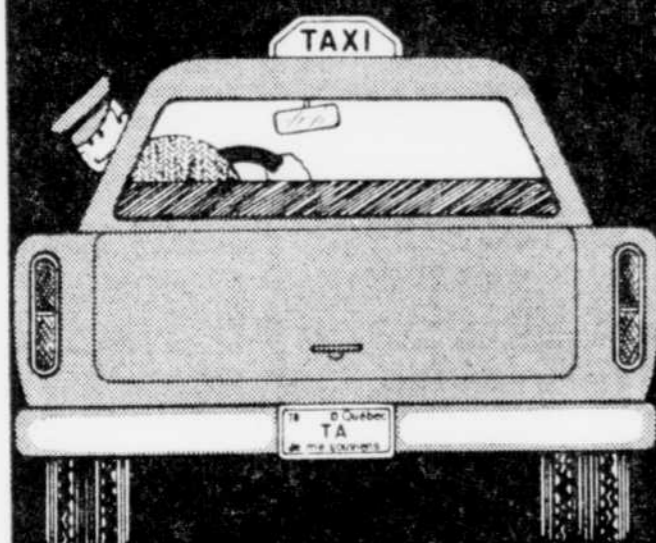


LOT DE STORES BLANCS A PRIX D'ECONOMIE

Stores de fabrication canadienne d'excellente qualité. Vinyle texturisé très résistant et lavable. Ils ne brûlent pas et ne déchirent pas.

27 X 58 Rég. 5.50	4.15	48 X 70 Rég. 10.00	7.50
Spécial		Spécial	
36 X 70 Rég. 6.00	4.50	54 X 70 Rég. 13.00	9.75
Spécial		Spécial	
42 X 70 Rég. 7.50	5.65		
Spécial			

Au ministère des Transports, le système métrique continue à faire son petit bout de kilomètre



Au tour du taxi de joindre les rangs.

En effet, la Commission des transports du Québec, dans une décision rendue le 11 octobre 1978, fixait les nouveaux taux et tarifs sur la base du kilomètre.

Par ailleurs, tous les propriétaires de taxis ont jusqu'au 13 décembre prochain pour prendre les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette décision.

Rassurez-vous, bien qu'il y ait une augmentation des taux et tarifs à certains endroits, elle n'est aucunement due à la conversion au système métrique. Il n'en coûtera pas plus cher pour voyager en kilomètre qu'en mille puisque la Commission a ajusté adéquatement les taux.

Enfin, si le coeur vous en dit, faites un calcul rapide du montant de votre course en vous référant au tarif qui, selon une disposition du règlement numéro 6, régissant l'industrie du taxi, « doit être affiché de telle façon que tous les occupants d'un véhicule-taxi puissent le lire ».

L'arrivée du système métrique dans le monde du taxi n'est qu'une étape de plus en vue d'uniformiser l'utilisation du système international d'unités de mesure à tous les secteurs d'activités reliés au ministère des Transports du Québec.

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports



laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

BAGUE
ELLE OU LUI
VALEUR
\$350 CH.

**UNE BAGUE A DIAMANT A GAGNER
CHAQUE JOUR JUSQU'A NOEL**

Autant de factures autant de chances! Multipliez vos chances en faisant tous vos achats des Fêtes chez Laliberté.



**COMPLETS
AVEC ELEGANTE
PETITE VESTE**



Ces complets de haute qualité vous plairont à tous les points de vue. Confection impeccable en riches tissus tout laine, polyester et laine ou fini tweed. Couleurs les plus recherchées, unies ou à fines rayures. 36 à 46.

REG.
\$160
POUR
\$99



**CHIC PALETOT POUR
HOMMES ET JEUNES GENS**

Confection soignée en tissu 100% laine, uni ou à léger motif de chevrons. Choix de brun, beige, bleu, gris. Grandeurs: 36 à 46.

REG. \$165
POUR
\$99



**CONFORTABLE PALETOT
SPORT EN AGNEAU RENVERSE**

Un manteau pratique qui vous assurera chaleur et confort tout l'hiver. Choix de brun. Modèle avec surpiqûres de fantaisie. Grs: 36 à 46.

REG. \$375
POUR
\$269

PANTALON GRATUIT!

**AVEC L'ACHAT
D'UN ELEGANT
VESTON SPORT**

Des vestons sport de la meilleure confection en polyester et laine, dans une variété de jolies teintes unies ou à motifs. Grs: 36 à 46. Avec le pantalon gratuit, c'est une aubaine vraiment exceptionnelle.

REG. \$89
POUR
\$69

Plan mise de côté
et conditions faciles



**SUPERBES CHAPEAUX
DE FOURRURE
POUR HOMMES ET JEUNES GENS**



Chapeaux en Chat sauvage naturel ou teint. P.M.G. XG.

PRIX
LALIBERTE
\$99



Chapeaux en Rat musqué naturel ou teint Loutre. P.M.G.XG.

PRIX
LALIBERTE
\$89



Chapeaux de Chat sauvage naturel. 4 côtés style "Police Montée". P.M.G. XG.

PRIX
LALIBERTE
\$99

**JOLIE BAGUE A DIAMANT VALEUR \$350
A GAGNER CHAQUE JOUR JUSQU'A NOEL**



laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

**AUTANT DE
FACTURES
AUTANT DE
CHANCES**

**VENTE DE MANTEAUX
A 139⁹⁹ POUR DAMES**



Jolis manteaux pour la junior. Longueur toute dernière mode, 45 à 47 pouces. Confection impeccable de molleton, drap velours ou tweed. Choix de rouille, noir, vert, gris ou beige. Grs: 5 à 15 ans.

REG. \$180 ET \$190

139⁹⁹



Chics manteaux de worsted pour la dame qui recherche élégance et confort. Choix de noir, gris, brun, vert ou rouille. Grs: 6 à 20 et 16 1/2 à 24 1/2.

REG. \$200 ET \$210

139⁹⁹



Magnifiques manteaux en canevas ou popeline, beige, noir, vert, rouille, chocolat ou camel. Col, pagode et foulard de lainage côtelé. Jolie doublure de lainage à motif plaid de couleur harmonisante. 5 à 15 et 6 à 16 ans.

REG. \$170 SPECIAL

139⁹⁹



**2 LOTS DE MANTEAUX
EN IMITATION DE FOURRURE**

Chauds manteaux en imitation de "seal" noir ou brun. Grs: 6 à 16, 8 à 20 et 16 1/2 à 24 1/2.

Manteaux en imitation de Vison ou Rat musqué teint "fitch". Grs: 8 à 20 et 16 1/2 à 24 1/2.

Rég. \$90
Spécial

49⁹⁹

Rég. \$150
Spécial

89⁹⁹

**MANTEAUX
EN NYLON
PIQUE**

Tissu très résistant au froid et aux intempéries. Noir, marine, brun, gris, bleu, camel. Grs: 5 à 17, 6 à 20 et 16 1/2 à 24 1/2.

Rég. \$85
Spécial

49⁹⁹

**MANTEAUX
TWEED OU
MOLLETON**

Choix de beige, camel, noir, gris, etc. Grs: 5 à 15 et 10 à 16 ans.

Rég. \$100 et \$110
Spécial

79⁹⁹

**COSTUMES
3 PIECES
A SACRIFIER**

Tous des costumes de la saison en corduroy, worsted, laine ou gabardine. Choix de rouille, gris, taupe, brun ou beige. 5 à 15 ans.

Rég. \$145 à \$200
Spécial

99⁹⁹

ECONOMISEZ EN ACHETANT VOTRE CHAPEAU DE FOURRURE CHEZ LALIBERTE

RENARD

Chapeaux en Flancs de Renard naturel, roux ou bleu.

Rég. \$85
Spécial

49⁹⁵

LOUP

Chapeaux en Loup Canadien naturel

Rég. \$165
Spécial

129⁹⁵

RAT MUSQUE

Chapeaux en Rat musqué naturel ou teint Océlot.

Rég. \$80 à \$95
Spécial

64⁹⁵

RENARD

Chapeaux en Renard Norvégien naturel, roux naturel, teint Lynx ou Renard des Neiges.

Rég. \$180 à \$175
Spécial

129⁹⁵

CHAT SAUVAGE

Chapeaux en Chat sauvage naturel.

Rég. \$115 à \$125
Spécial

89⁹⁵

VISON

Chapeaux en Vison naturel, pastel, demi-buff, demi-sang, ranch ou saphire.

Rég. \$150
Spécial

119⁹⁵

Rég. \$225
Spécial

179⁹⁵



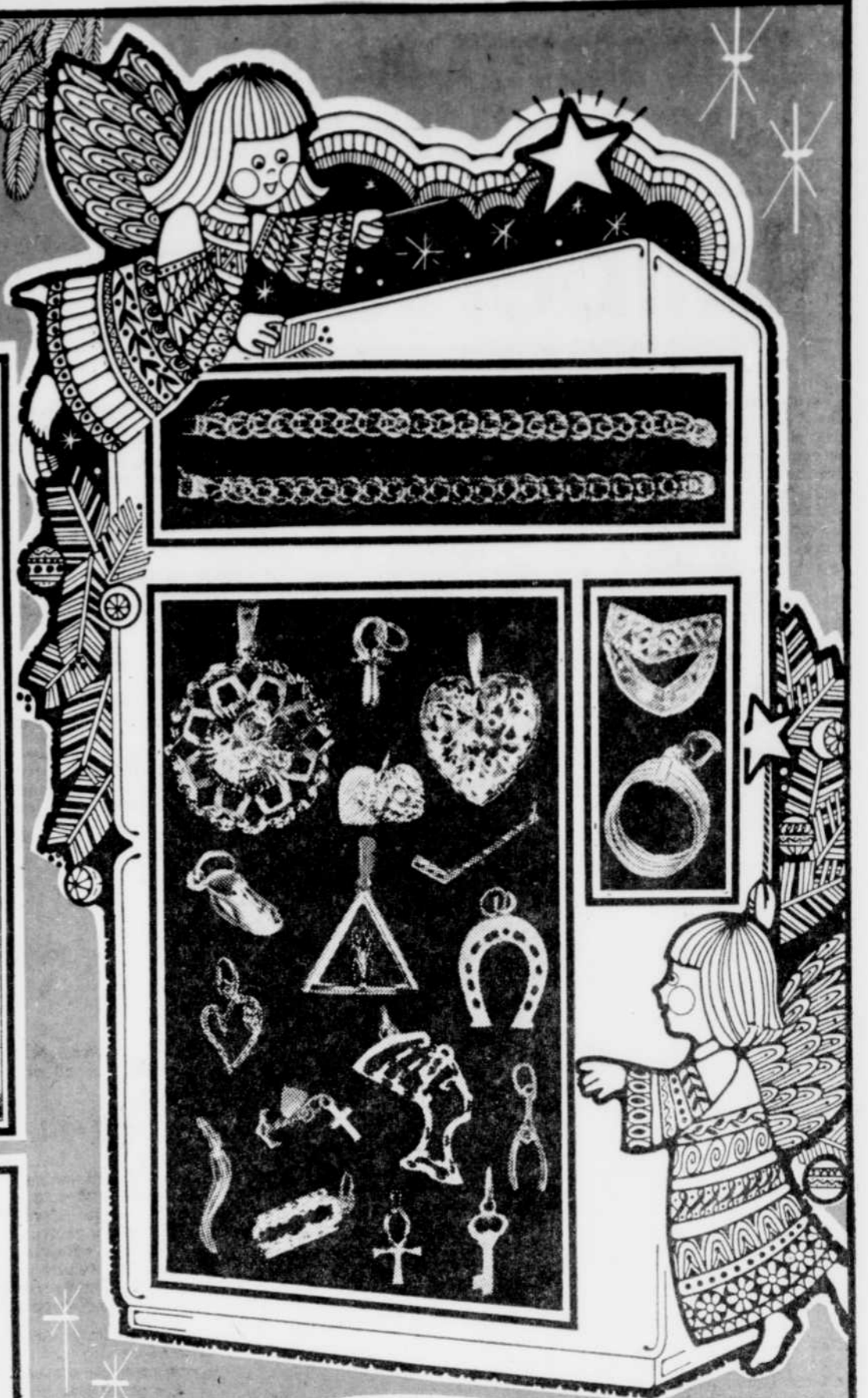
laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

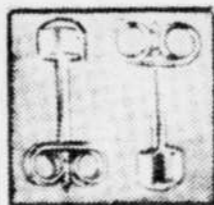
25%
30%
40%
SUR BIJOUX
EN OR
10K
14K

VENTE MISE DE CÔTÉ POUR NOËL

Des centaines de bijoux de toutes sortes, breloques, chaînes, boucles d'oreilles, bracelets, bagues, joncs, etc., sont offerts à rabais de 25%, 30%, 40%, juste à temps pour les Fêtes. C'est le bon temps de venir vous procurer les articles en or dont vous rêvez depuis longtemps pour vous-même ou pour offrir en cadeau aux êtres qui vous sont chers. Un léger dépôt réservera les bijoux de votre choix jusqu'à Noël.



CLINIQUE DE PERÇAGE D'OREILLES JEUDI-VENDREDI-SAMEDI



Nul besoin de rendez-vous, venez et une technicienne spécialisée s'occupera de vous. Les moins de 18 ans devront présenter une autorisation légale de leurs parents ou tuteurs.

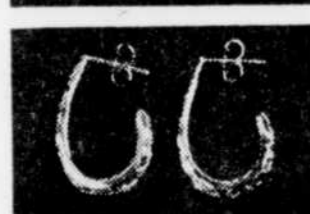
8.88



BOUCLES D'OREILLES GRATUITES

Avec le perçage d'oreilles vous recevrez une jolie paire de boucles d'oreilles plaquées or avec tige en acier chirurgical. Heures de la clinique: jeudi et vendredi: 14h. à 21h. et samedi: 10h. à 17h.

VASTE CHOIX DE BOUCLES D'OREILLES EN OR 10K ET 14K



BAGUES EN OR POUR NOËL

RABAIS
DE
25%

ECONOMISEZ \$25
\$50 ET MEME \$100

Une occasion inespérée pour les fiancés et les couples qui désirent concrétiser leur amour à Noël. Ce rabais de 25% s'applique sur des centaines de magnifiques bagues et ensembles de bagues et joncs, avec ou sans pierre pour plaire à tous les goûts. Vous trouverez également dans cette collection de jolies bagues pour hommes. Venez au plus tôt et profitez de notre service mise de côté.

